

COMMUNE DE LATTAINVILLE

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

ARRET DU PROJET CONSULTATION DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 11 Octobre 2018 arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme.

B

Le Maire,

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE



Etudes et conseils en Urbanisme

2, Rue Chekroun - B.P.4 - 76340 BLANGY SUR BRESLE
Tél : 02 32 97 11 91 - Email : courriel@espacurba.fr

Conformément au porter à connaissance disponible en mairie, LATTAINVILLE doit prendre en compte des servitudes d'utilité publique. Les servitudes d'utilité publique et les projets, documents approuvés souvent de portée supra-communale, s'imposent au plan local d'urbanisme.

Les servitudes d'utilité publique (SUP) constituent des limitations administratives au droit de propriété, instituées dans un but d'utilité publique au bénéfice de personnes publiques (État, collectivités locales ...), de concessionnaires de services publics (EDF, GDF ...) et de personnes privées exerçant une activité d'intérêt général (concessionnaires de canalisations ...). Le PLU doit comporter en annexe les différentes SUP (L.126-1). Leur liste, dressée par décret en conseil d'Etat et annexée au code de l'urbanisme, les classe en quatre catégories :

- les servitudes relatives à la conservation du patrimoine,
- les servitudes relatives à la conservation de certaines ressources et équipements,
- les servitudes relatives à la défense nationale,
- les servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publiques.

A l'expiration du délai d'un an suivant l'approbation du PLU ou l'institution d'une nouvelle servitude, seules celles annexées au PLU peuvent être opposées aux demandes d'autorisations d'occupation du sol.

Les SUP recensées intéressant le territoire communal de LATTAINVILLE sont répertoriées ci-dessous.

LATTAINVILLE est concernée par une servitude AC2 (Sites naturels inscrits) et AC1 (Périmètre de protection des monuments historiques). Toutefois, ce dernier AC1 n'impacte pas le bourg. Le monument historique se situe sur le territoire voisin de DELINCOURT.

Le plan annexé précise la localisation des servitudes.

COMMUNE DE LATTAINVILLE

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

ARRET DU PROJET CONSULTATION DES SERVICES DE L'ETAT

B **PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE**

Vu pour être annexé à la délibération du conseil
municipal du 11 Octobre 2018
arrétant le projet de Plan Local d'Urbanisme

Le MAIRE,

Plan - Echelle 1/5 000ème



SARL Espac'urba
Etudes et conseils en urbanisme
2 rue chekroun - B.P. 4 - 76340 Blangy sur Bresle
Tél : 02 32 97 11 91
Email : courriel@espacurba.fr

Servitudes d'Utilité Publique
 **AC2: Sites naturels inscrits**
 **AC1: périmètre de protection des monuments
historiques (site inscrit) AC1.**

